



# La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) DISPOSITIF DE FINANCEMENT

*Vendredi 17 Septembre 2021*

**Sous-Commission « VAE » de la Commission 2  
du CREFOP NORMANDIE**



**Votre interlocuteur  
formation et apprentissage**



Septembre 2021

- **Martine Allard-Demuys**

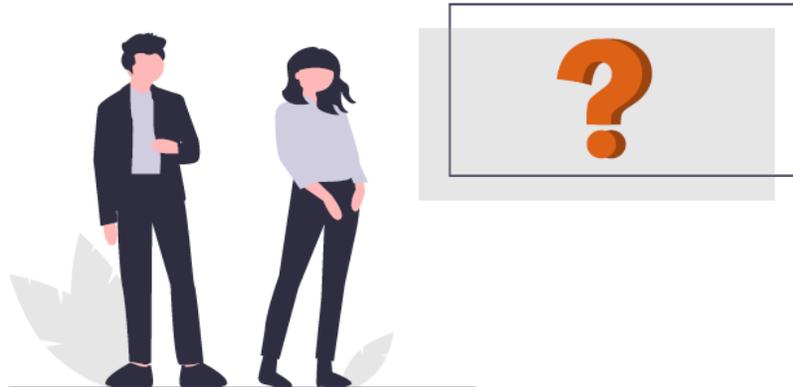
Directrice Régionale OCAPIAT Normandie

 06 84 51 90 90 – [martine.allard-demuys@ocapiat.fr](mailto:martine.allard-demuys@ocapiat.fr)



### Qui sommes-nous ?

Depuis le 1er avril 2019, **OCAPIAT** est agréé opérateur de compétences (OPCO) par le Ministère du travail. Notre OPCO est né de la **fusion du FAFSEA et d'OPCALIM**. La loi «*pour la liberté de choisir son Avenir Professionnel*» place **OCAPIAT** en position d'**acteur incontournable de la formation et de l'apprentissage**, qu'il finance désormais. Aujourd'hui, **350 salariés** sont à votre écoute pour assurer ces missions.



### Chiffres clés :

**50** branches autour de la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires.

**179 000** entreprises adhérentes et dirigeants non-salariés (filiale pêche et cultures marines) dont 98 % d'entreprises de moins de 50 salariés.

Plus de **1,26 millions** de salariés représentés dont 50 % travaillent dans une entreprise de plus de 50 salariés.

# Quelles sont les ambitions d'OCAPIAT ?

## ○ Soutenir

la compétitivité des entreprises et de l'économie.

## ○ Accompagner

l'effort de professionnalisation des salariés.

## ○ Développer

des services de proximité dans les territoires.

## ○ Être vecteur d'efficacité

au service des politiques de branches ou d'interbranches,  
en matière de formation professionnelle et d'alternance.



# Nos missions :

## OCAPIAT, au service des compétences

1.

Prendre en charge les actions de formation dans le cadre des dispositions légales et conventionnelles et mobiliser des budgets spécifiques.

2.

Assurer un service de proximité aux entreprises et notamment aux TPE/PME afin :

- d'améliorer l'information et l'accès de leurs salariés à la formation professionnelle.
- de les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle.

3.

Développer l'alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation, Pro A) et assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches.



## Nos missions : OCAPIAT, au service des compétences

4.

Faciliter l'accès des personnes les moins qualifiées à la formation.

5.

Promouvoir les différentes modalités de formation auprès de ses différents publics, et notamment celles réalisées en tout ou partie à distance ou réalisées en situation de travail.

6.

Travailler en partenariat avec les organismes de formation et auprès d'autres acteurs.

7.

Jusqu'en 2021 inclus, continuer de gérer la collecte des contributions légales, conventionnelles et volontaires relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage. La collecte des cotisations légales reviendra en effet aux URSSAF et MSA dès 2022, conformément à la loi Avenir professionnel de 2018.

## Notre champ d'action :



**La coopération agricole, l'agriculture,  
la production maritime, la transformation alimentaire  
et les territoires.**

**50** branches professionnelles couvrent le périmètre d'OCAPIAT.

Toute entreprise, salarié, association, syndicat, ... relevant de nos branches professionnelles adhérentes peut bénéficier des services d'OCAPIAT.

# Secteur alimentaire



## o Coopération agricole et familles associées

Caves coopératives vinicoles et leurs unions ; Centres de gestion agréés et habilités agricoles ;  
Coopératives agricoles de céréales, de meunerie, d'approvisionnement, d'alimentation du bétail  
et d'oléagineux ; Coopératives agricoles laitières ;  
Coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricole bétail et viande ;  
Conserveries coopératives et SICA ; Coopératives fruitières fromagères des départements de l'Ain,  
du Doubs et du Jura ; Coopératives agricoles, unions de coopératives agricoles et SICA de fleurs, de  
fruits et de légumes et de pommes de terre ; Coopératives agricoles de teillage de lin ;  
Distilleries viticoles (coopératives et unions) et distillation (SICA) ;  
Entreprises agricoles de déshydratation ; Entreprises relevant de la sélection et de la reproduction  
animale ; Personnel des organismes de contrôle laitier ; Réseau des centres d'économie rurale.

## o Commerce agricole

Commerce d'animaux vivants ; Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes ;  
Entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexés.

# Secteur alimentaire



## o Industries alimentaires

Activités de production des eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et de bières ; Activités Industrielles de boulangerie et pâtisserie ; Centres immatriculés de conditionnement, de commercialisation et de transformation des œufs et des industries en produits d'œufs ; Cinq branches des industries alimentaires diverses ; Exploitations frigorifiques ; Industries de la transformation des volailles ; Industrie et commerces en gros des viandes ; Industrie de la salaison, charcuterie en gros et commerces de viandes ; Industrie laitière ; Industries de produits alimentaires élaborés ; Métiers de la transformation des grains ; Pâtes alimentaires sèches et couscous non préparé ; Sucrieries-sucrieries-distilleries et raffineries de sucre.

## Interbranche des entreprises

## Exploitations agricoles

## Acteurs du territoire



Agriculture ; Bois ; Centres équestres ;  
Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural ;  
Chambres consulaires agricole (CUMA) ; Caisses régionales du Crédit-Agricole ;  
Elevages aquacoles ; Entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux ;  
Entreprises relevant de la convention collective nationale des vins, cidres jus de fruits,  
sirops, spiritueux et liqueurs ; Établissements d'entraînement de chevaux de courses  
au trot-au galop ; Gardes-chasse ; Gardes-pêche ; Gardes forestiers ;  
Hippodromes Île-de-France Cabourg Caen Chantilly Deauville ;  
Instituts de recherche agronomique et développement durable ; Instituts techniques ;  
Maisons familiales rurales ; Instituts ruraux et centres ; Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;  
Office National des Forêts (ONF) ; Organismes de la Confédération paysanne ;  
Organismes professionnels travaillant au bénéfice ou à la défense des professions agricoles ;  
Parcs et jardins zoologiques ouverts au public ; Pari Mutuel Urbain (PMU) ;  
Paysage (entreprises d'espaces verts, jardiniers) ; Pisciculture ; Marais salants ;  
Propriétaires forestiers ; Rouissage teillage de lin ; Sociétés d'Aménagement Foncier et  
d'Etablissement Rural (SAFER) ; Structures associatives de pêche de loisir et protection du milieu  
aquatique.

À cette liste s'intègrent les entreprises ne relevant pas d'une convention collective nationale ou d'un accord national de branche sur la formation, dont **l'activité principale relève du champ d'intervention de l'interbranche des entreprises et exploitations agricoles et acteurs du territoire.**

## Pêche

Conchyliculture ; Coopération maritime ;

Pêche professionnelle maritime ; Dirigeant non-salariés\*.

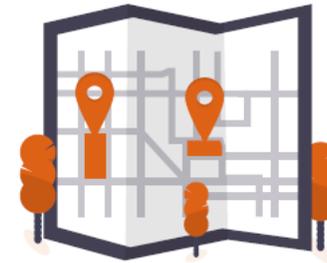
## Cultures marines

## Coopération maritime

*\* travailleurs indépendants et chefs d'entreprise de la pêche maritime occupant moins de onze salariés et leurs conjoints, s'ils sont leurs collaborateurs ou leurs associés, ainsi que les travailleurs indépendants et chefs d'entreprise de cultures marines occupant moins de onze salariés et leurs conjoints, s'ils sont leurs collaborateurs ou leurs associés, visés à l'article R. 6331-48 du code du travail.*



## OCAPIAT, un OPCO ancré dans les territoires



OCAPIAT est implanté dans toute la France avec **15 directions régionales et le service Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime.**

Notre opérateur de compétences est majoritairement rural, et **chaque territoire a ses spécificités.** Raison pour laquelle **OCAPIAT** a fait le choix de couvrir tout le territoire par des conseillers de proximité.



## Une offre dédiée à différents publics

De nombreux dispositifs ou services proposés par **OCAPIAT** sont destinés à favoriser l'accès à la qualification et à la sécurisation des parcours professionnels des salariés de nos secteurs.

### Pour l'entreprise :

- Plan de développement des compétences
- Actions prioritaires : Diagnostic RH, transfert des savoir-Faire (TSF), prévention des risques professionnels (PRP), action de formation en situation de travail (AFEST Time), certificat de qualification professionnelle (CQP), certificat CléA
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Formation en alternance
- Offre de services dédiée

### Pour le salarié :

- Conseils aux actifs
- Bilan de compétences
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Pro-A

### Pour les demandeurs d'emploi et autres publics :

- La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) « collective »
- La formation en alternance avec le contrat de professionnalisation ou le contrat d'apprentissage

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

## Des services multiples pour un accompagnement sur-mesure

Accompagnement des projets CQP et CLEA

Service de proximité aux différents publics

Référencement de l'offre régionale de formation

Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications

Prestations d'accompagnement et diagnostic RH et numérique

Financement d'études et de recherches intéressant la formation



### L'offre de services d'OCAPIAT aux entreprises est structurée en fonction de leur taille en distinguant les entreprises :

- De moins de **50 salariés** – qui ont accès à des fonds mutualisés issus du plan de développement des compétences, et en son sein les TPE de « moins de 11 salariés » et les PME « de 11 à 49 salariés »
- De **50 salariés et plus.**

### Cette offre s'inscrit autour de trois orientations stratégiques :

- Soutenir financièrement les projets de formation et de recrutement en alternance
- Développer les compétences des actifs (salariés ou futures recrues...) au sein des entreprises adhérentes
- Accompagner les branches professionnelles dans la définition de leur politique de formation et des certifications.

Pour plus d'informations, se référer à notre site [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

# VAE

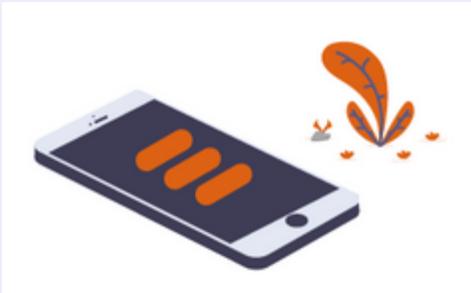
## En résumé

« Extrait du Webinaire »

# La VAE est-elle payante ?

**Coût et financement de la VAE**

## La VAE est-elle payante ?



- **Quels sont les frais possibles ?**
- **Comment financer votre VAE ?**

### Quels sont les frais possibles ?



- **Les frais de procédure et d'accompagnement VAE peuvent comprendre :** Article R.6422-9, modifié par décret n°2020-372 du 30 mars 2020 – Art. 9
  1. Les frais de transport, de repas et d'hébergement ;
  2. Les frais d'examen du dossier de recevabilité (R.335-7 du code de l'éducation) ;
  3. Les frais d'accompagnement du candidat défini à l'article (R.6423-3) ;
  4. Les frais occasionnés par les formations obligatoires ou complémentaires
  5. Les frais de session d'évaluation organisée par l'organisme certificateur.

## Comment financer sa VAE ?

### Salariés

- Employeur
- CPF
- Transitions Pro (jusqu'au 30/06/2021)
- AGEFIPH (pour les TH)



### Indépendants

- CPF
- AGEFIPH (pour les TH)

### Demandeurs d'emploi

- CPF
- Conseil Régional
- Pôle Emploi
- AGEFIPH (pour les TH)

### Comment financer sa VAE ?

- La VAE est à l'initiative de votre employeur (avec votre accord) :

#### 1. Le plan de développement des compétences de votre entreprise :

Convention conclue entre candidat, employeur et organisme

#### 2. La reconversion ou promotion par alternance – Pro A :

Avenant au contrat de travail du bénéficiaire précisant la durée et l'objet

Prise en charge par OCAPIAT :

- Forfait prévu par la branche
- Ou 9,15€ HT de l'heure par stagiaire (si pas d'accord de branche)



### Comment financer sa VAE ?

- La demande de VAE relève de votre initiative :



#### 1. Le Compte Personnel de Formation :

[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

Prise en charge au coût réel et dans la limite de vos droits acquis.

### Comment financer sa VAE ?

- La demande de VAE relève de votre initiative :



#### 3. Transitions Pro (Covid-19) :

Jusqu'au 30 juin 2021, à hauteur de 2 000 €.

[www.transitionspro.fr](http://www.transitionspro.fr)

#### 4. L'autofinancement

 Fiche outil : Prise en charge d'une démarche VAE

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html>

# La VAE en synthèse

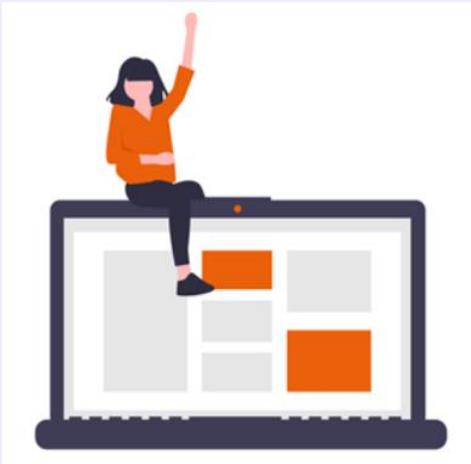
Que faut-il retenir

[https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/fiche\\_presentation\\_VAE.pdf](https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/fiche_presentation_VAE.pdf)

## Que faut-il retenir ?

- **La VAE est une autre façon d'accéder à un diplôme, à la portée de tous.**
- **Ce n'est ni une démarche scolaire, ni une reprise de formation.**
- **Il n'est pas obligatoire d'informer votre employeur de votre démarche.**
- **On peut choisir de ne viser que certains blocs de compétences du diplôme.**

## 3 conseils pour réussir



- 1. Constituer un bon dossier de recevabilité**
- 2. Se faire accompagner dans sa démarche**
- 3. Soigner votre dossier VAE et votre passage devant le jury**

- 1. Sous-estimer le travail à effectuer**
- 2. Être trop théorique ou tomber dans le hors-sujet**
- 3. Abandonner**

### 3 erreurs À éviter



**Replays en accès libre et gratuits sur la chaîne YouTube OCAPIAT ou sur notre plateforme collaborative CAMP'NUM : <https://campnum.com/>**

- **L'illettrisme / illettronisme avec l'ANLCI**  
<https://www.youtube.com/watch?v=tt8cr4q-Lxk>
- **Le CPF et les dispositifs de financement**  
<https://www.youtube.com/watch?v=t0Um7oNZrY8>
- **Développer ses compétences numériques**
  1. L'impact du numérique :  
<https://www.youtube.com/watch?v=Z6kTO9OucHs>
  2. La maturité numérique :  
<https://www.youtube.com/watch?v=liF54fwx-L4>
  3. Les outils :  
<https://www.youtube.com/watch?v=4ovFPFo83DY>
- **Les temps d'échange avec l'employeur**  
<https://www.youtube.com/watch?v=LbhD-OBA1IU>
- **Développer son employabilité**  
<https://www.youtube.com/watch?v=vOITQEd2b-8>
- **L'accompagnement du salarié**  
<https://www.youtube.com/watch?v=vUNqIDi28y8>
- **Le bilan de compétences**  
<https://www.youtube.com/watch?v=jCO8ndPXb4E>
- **La certification professionnelle**  
<https://www.youtube.com/watch?v=b8rEBB9Awdw>

**Replays en accès libre et gratuits sur la chaîne YouTube OCAPIAT ou sur notre plateforme collaborative CAMP'NUM : <https://campnum.com/>**

■ **Offre de Services OCAPIAT 2021 : les évolutions :**

<https://campnum.com/content/video/601819195d32b06a3dfbb5b7>

■ **CFA & QUALIOPI :**

<https://campnum.com/content/video/60b0f40bad72dbcee9778852?fromCollection=true>

■ **Illettrisme et compétences clés :**

<https://www.youtube.com/watch?v=1pKNUUipBwQ>

**Les Webinaires à venir :**

• **15/10/2021 de 09h30 à 10h30** WEB L'AFEST testée et approuvée : lien d'inscription bientôt disponible

• **19/11/2021 de 09h30 à 10h30** WEB le Handicap : lien d'inscription bientôt disponible

• **17/12/2021 de 09h30 à 10h30** WEB le collectif territorial pour recruter autrement : lien d'inscription bientôt disponible



Quelques outils de communication

## Vidéo témoignage Préparation VAE

[http://www.dailymotion.com/video/x19ppu5\\_vae-individuelle-temoignage-particulier\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x19ppu5_vae-individuelle-temoignage-particulier_news)

## Vidéo témoignage Préparation VAE

[http://www.dailymotion.com/video/x19ppu5\\_vae-individuelle-temoignage-particulier\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x19ppu5_vae-individuelle-temoignage-particulier_news)

## Vidéo témoignage Préparation VAE

[http://www.dailymotion.com/video/x19ppu5\\_vae-individuelle-temoignage-particulier\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x19ppu5_vae-individuelle-temoignage-particulier_news)



**Merci de votre attention**

[www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)